

ARRONDISSEMENT D'APT

MAIRIE
DE
CADENET

Code Postal 84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26

Télécopie 04 90 68 09 49

E-mail : accueil@mairie-cadenet.fr

Internet : www.mairie-cadenet.fr

Le 21 mars 2016

Monsieur Fernand PEREZ
Maire de Cadenet

à

FAIRE VILLAGE ENSEMBLE
Quartier Carian
84160 CADENET

A l'attention de Magali GIAUME

FP/CR

Madame,

Nous avons étudié avec attention votre courrier du 5 février 2016 concernant le déplacement piéton dans notre village.

Ci-dessous, nous reprenons points par points les problèmes que vous signalez, avec les solutions que nous avons mises en place avant votre intervention, les questions soulevées, les éclaircissements nécessaires à une éventuelle solution pour des points non encore traités, ainsi que les points que vous considérez comme problématiques mais qui ne nécessitent pas de traitements particuliers.

Les points 1,2 et 3 concernent le cheminement du parking des Amandiers à la place du 4 septembre le long du cours Voltaire :

- le cheminement piétonnier est sécurisé par un trottoir rive gauche du cours en se rendant vers la place du 4 septembre. Un passage piéton est aménagé entre le parking du cimetière et ce trottoir. Nous étudions avec le service de la Police Municipale et le service Voirie la nécessité de matérialiser un passage piéton supplémentaire à la sortie de l'escalier du parking des Amandiers vers le trottoir sécurisé (n°2).
- Une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite a été aménagée en 2015 entre le terrain de boules sous l'église et le cours Voltaire. Il n'a pas été matériellement possible d'aménager une continuité de trottoir sécurisé entre le parvis et la chaussée, à l'angle de l'église lors des travaux cours Voltaire en 2008. Cependant le cheminement ne nous semble pas entravé, hormis sur ce court goulet d'étranglement, nécessitant un passage sur la chaussée (n°1 et 3).

Point 4 angle de la rue Lamartine et du cours Voltaire :

- la configuration de la voirie et des habitations ne permet pas la réalisation d'un trottoir aux normes. A la vue des signataires du courrier (APE et crèche), nous avons supposé que votre inquiétude concernait le cheminement piéton sécurisé des enfants des écoles et de la crèche vers la bibliothèque. Nous sommes prêts à étudier avec les représentants APE/Education Nationale et crèche des solutions adaptées et concertées concernant ces trajets piétons avec des possibilités de circuit différent par exemple. De plus, les trajets piétons des secteurs concernés entrent dans le cadre du projet de réhabilitation du centre ville.

Point 5 carrefour de la rue Hoche :

- Merci de préciser le problème : passage piéton ? barrières ?

Points 6, 7, 8 et 9 boulevard de la liberté, rue du 18 juin, parking Est Foyer rural :

- dans le cadre du projet de réhabilitation du centre ville, ce secteur est repensé pour assurer la sécurité des piétons et des véhicules. La réalisation devrait intervenir courant 2017.
- le passage piéton (n°8) est correctement matérialisé au sol. Le service de la Police Municipale veille à l'application de la loi concernant le parking des véhicules dans ce secteur.

Points 10, 11 et 12 carrefour gymnase, parking Foyer rural et accès crèche :

- le carrefour est sécurisé par un stop, des passages piétons matérialisés au sol. Merci de nous préciser la nature du problème.
- le trottoir a été rénové (N°11). Nous étudions avec le service de la Police Municipale et le service Voirie, la nécessité de sécuriser ce trottoir par des barrières ou autres.
- Le cheminement crèche du point n° 12 est sécurisé par des trottoirs parfaitement matérialisés en vert sur votre schéma. Des places de parking sont à la disposition des parents devant la crèche. L'intégralité de ce secteur est par ailleurs en cours d'étude de réaménagement.

Points 13 et 14 chemin le long des tennis :

- les aménagements de sécurité annoncés sont en cours de réalisation : une rampe d'accès et une sécurisation le long des terrains de tennis.

Point 15 parking des tennis :

- la photo est ancienne, car des aménagements de sécurisation ont été apportés depuis la rentrée, avec un sens de circulation, un couloir piéton sécurisé et la fin des voitures tampons avec la mise en place des horodateurs (stationnement gratuit et réglementé).

Point 16 grille de l'école maternelle:

- Nous étudions avec le service Travaux la nécessité de sécuriser davantage ce mur.

Point 17 parking Est école élémentaire:

- la photo est ici aussi ancienne. Le stationnement est réglementé, les emplacements sont matérialisés au sol, un sens de circulation est mis en place.

Je tiens à vous faire part de mon étonnement concernant vos remarques sur les parkings aux abords des écoles car nous avons été très attentifs à la sécurité de nos jeunes piétons et lors des derniers conseils d'écoles et des rencontres avec les APE, seules des remarques positives ont été faites à la municipalité concernant ces espaces. Les solutions apportées aux problèmes constatées en 2014 sont jugées satisfaisantes par ces instances et par les autres usagers de ces secteurs.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie de l'attention que vous portez à ce village. Soyez assurés que nous sommes et resterons à l'écoute de nos concitoyens afin d'améliorer la vie de tous.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Fernand PEREZ

Maire



Point 5 carrefour de la rue Hoche :

- Merci de préciser le problème : passage piéton ? barrières ?

Points 6, 7, 8 et 9 boulevard de la liberté, rue du 18 juin, parking Est Foyer rural :

- dans le cadre du projet de réhabilitation du centre ville, ce secteur est repensé pour assurer la sécurité des piétons et des véhicules. La réalisation devrait intervenir courant 2017.
- le passage piéton (n°8) est correctement matérialisé au sol. Le service de la Police Municipale veille à l'application de la loi concernant le parking des véhicules dans ce secteur.

Points 10, 11 et 12 carrefour gymnase, parking Foyer rural et accès crèche :

- le carrefour est sécurisé par un stop, des passages piétons matérialisés au sol. Merci de nous préciser la nature du problème.
- le trottoir a été rénové (N°11). Nous étudions avec le service de la Police Municipale et le service Voirie, la nécessité de sécuriser ce trottoir par des barrières ou autres.
- Le cheminement crèche du point n° 12 est sécurisé par des trottoirs parfaitement matérialisés en vert sur votre schéma. Des places de parking sont à la disposition des parents devant la crèche. L'intégralité de ce secteur est par ailleurs en cours d'étude de réaménagement.

Points 13 et 14 chemin le long des tennis :

- les aménagements de sécurité annoncés sont en cours de réalisation : une rampe d'accès et une sécurisation le long des terrains de tennis.

Point 15 parking des tennis :

- la photo est ancienne, car des aménagements de sécurisation ont été apportés depuis la rentrée, avec un sens de circulation, un couloir piéton sécurisé et la fin des voitures tampons avec la mise en place des horodateurs (stationnement gratuit et réglementé).

Point 16 grille de l'école maternelle:

- Nous étudions avec le service Travaux la nécessité de sécuriser davantage ce mur.

Point 17 parking Est école élémentaire:

- la photo est ici aussi ancienne. Le stationnement est réglementé, les emplacements sont matérialisés au sol, un sens de circulation est mis en place.

Je tiens à vous faire part de mon étonnement concernant vos remarques sur les parkings aux abords des écoles car nous avons été très attentifs à la sécurité de nos jeunes piétons et lors des derniers conseils d'écoles et des rencontres avec les APE, seules des remarques positives ont été faites à la municipalité concernant ces espaces. Les solutions apportées aux problèmes constatées en 2014 sont jugées satisfaisantes par ces instances et par les autres usagers de ces secteurs.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie de l'attention que vous portez à ce village. Soyez assurés que nous sommes et resterons à l'écoute de nos concitoyens afin d'améliorer la vie de tous.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Fernand PEREZ

Maire

